



CAP locale n°1

17/09/2013

COMPTE RENDU

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

En cette rentrée 2013, nous tenons à vous exprimer nos vives inquiétudes et celles du personnel à propos de l'avenir de la DGFIP et du sort qui va être réservé à ses agents.

La démarche stratégique est mise en œuvre dans un contexte de suppressions d'emplois et de réduction massive des crédits de l'Etat.

A nouveau, nous savons que notre administration devra être exemplaire en la matière.

Ce ne sera pas sans conséquence pour le personnel et les conditions de vie au travail. Pour illustrer le propos, nous venons d'apprendre les décisions de réformes de structures sur le département d'Ille et Vilaine à savoir la fermeture de la Trésorerie de la Guerche de Bretagne et du Service de Publicité Foncière de Vitré.

Les transferts de missions de ces 2 postes seront abordés lors du CTL du 27 septembre prochain.

Si ces réformes ne sont pas de la compétence des CAPL, il n'en demeure pas moins que en tant qu'élues du personnel, nous tenons à vous exprimer nos inquiétudes quant à ces décisions.

Nous savons qu'elles ne sont que les prémices d'une série de réformes qui va bouleverser le quotidien de nombreux collègues.

Pour en venir à la CAP qui nous occupe aujourd'hui, nous formulons les remarques suivantes :

La réforme de la notation qui est entrée en vigueur en 2013 s'est traduite par un alourdissement des procédures et un allongement de celles-ci.

Nous souhaitons que des mesures de simplifications soient prises pour alléger les travaux de notation tout en garantissant la qualité des évaluations.

Nous avons constaté cette année que la mise en place du visa du compte rendu de l'entretien d'évaluation par l'autorité hiérarchique a considérablement alourdi la procédure.

Les simplifications sont absolument nécessaires pour les agents notés, les notateurs, et les services des ressources humaines des directions.

COMPTE RENDU

Concernant la démarche stratégique, le Président de la CAPL a souligné que « la démarche stratégique n'était que la réponse à l'échelle de la DGFIP aux décisions prises par le Parlement. La réduction du budget de l'Etat conduit la DGFIP à un effort d'adaptation tout en maintenant ses missions voire en les consolidant ».

Il est très clair, et nous l'avons bien compris, que les transferts de mission comme évoquées pour Vitré et la Guerche de Bretagne ne sont que le début d'un vaste chantier !

Le plan triennal de la démarche stratégique va conduire à une modification des implantations des services sur le département.

CAPL NOTATION INSPECTEURS :

Rappel : Le recours hiérarchique mis en place pour la première fois en 2013 constitue un préalable nécessaire et obligatoire à toute saisine de la CAPL.

Bilan des recours devant l'autorité hiérarchique (AH) DRFIP 35 et saisine CAPL TOUS GRADES CONFONDUS:

- 45 demandes de recours hiérarchique dont 19 demandes d'entretien devant l'AH.
- 26 recours en CAPL (contre 49 CAPL 2012).

Suite au recours devant l'AH :

- 9 agents ont obtenu satisfaction totale
- 15 agents ont obtenu un rejet partiel
- 21 agents ont obtenu un rejet total

Le Président de la CAPL a précisé que le fait d'avoir eu un entretien avec l'AH n'a pas eu d'incidence sur la décision prise. L'AH a permis de rectifier des erreurs matérielles.

Pour la CAPL de notation des inspecteurs, 2 dossiers ont été évoqués.

- Le premier a obtenu une modification du profil croix et de l'appréciation littérale.
- Le second a obtenu une réduction d'un mois d'ancienneté.

Les élues en CAPL inspecteurs

Brigitte ELIOT

Bée GRANDAIS